HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Liberté Égalité Fraternité

JUSTICE

Chiffres clés 2021

TPI - AFFAIRES CIVILES

6 471

jugements et ordonnances rendus

TPI - AFFAIRES PENALES

6 308

jugements et ordonnances rendus

COUR D'APPEL AFFAIRES CIVILES

898

arrêts et ordonnances rendus

COUR D'APPEL AFFAIRES PENALES

232

arrêts et ordonnances rendus

La République française est un Etat de droit dans lequel le droit s'impose à tous, y compris à l'État lui-même. Indépendante, la Justice relève d'une compétence exclusive de l'Etat en Nouvelle-Calédonie.

L'organisation de la justice

	Ordre judiciaire		**Ordre administratif**
Cassation	Cour de cassation (Paris)		Conseil d'Etat (Paris)
Appel 2nd degré	**Cour d'appel de Nouméa**		Cour administrative d'appel (Paris)
1er degré	**Juridiction civiles et pénales** **Tribunal de première instance (Nouméa)**	Juridictions spécialisées	**Tribunal administratif (Nouméa)**

Le tribunal de 1ère instance (TPI - ordre judiciaire)

Le tribunal de première instance est une juridiction du premier degré de droit commun. En Nouvelle-Calédonie le tribunal civil siège à Nouméa et dans les sections détachées de Koné et Lifou.

- En matière pénale, le tribunal de première instance de Nouméa statue sur la répression des délits (en formation de tribunal correctionnel) et sur la répression des contraventions (en formation de tribunal de police) ;
- En matière civile, il a plénitude de compétence dans les toutes les matières qui en France métropolitaine relèvent du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance : divorce, adoption, protection de l'enfance ou la délinquance des mineurs, tutelles, baux d'habitation et saisies arrêts sur salaires, etc ;
- En matière coutumière, il est compétent pour les litiges relatifs au statut civil coutumier et au foncier coutumier.

La procédure devant le tribunal de première instance statuant en matière civile est régie par les dispositions du code de procédure civile de la Nouvelle-Calédonie.

La Cour d'appel de Nouméa (CA - ordre judiciaire)

Le ressort de la Cour d'appel de Nouméa couvre la Nouvelle-Calédonie et le territoire des Iles Wallis et Futuna. Juridiction du second degré, la cour d'appel traite des affaires issues des tribunaux de première instance de Nouméa et de Mata-Utu, mixte de commerce de Nouméa, du travail de Nouméa et des sections détachées de Koné et de Lifou.
Elle siège selon la formation concernée par l'affaire : chambre de l'instruction, chambre pénale, civile, chambre commerciale ou chambre sociale.
Les arrêts rendus par la cour d'appel peuvent faire l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation. En Nouvelle-Calédonie, la Cour d'appel est également le siège de la cour d'assises.

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

JUSTICE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

456

affaires jugées

POPULATION CARCERALE

593

détenus hébergés au 31/12/2021

COÛT DES TRAVAUX CP NOUMEA

363.40

millions FCFP dédiés

SPIP

2 000

personnes suivies en milieu ouvert

Le tribunal administratif (ordre administratif)

Le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie est juge administratif de droit commun en premier ressort notamment dans les domaines relatifs aux impôts, à la police administrative, l'urbanisme, l'environnement, la responsabilité hospitalière et les dommages de travaux publics.
Sa mission essentielle est de faire respecter le droit par les administrations et de réparer les dommages que celles-ci auraient pu causer. Le juge administratif peut :

- Annuler ou réformer les décisions (individuelles ou de portée générale), prises par la puissance publique, par les autorités exerçant un pouvoir exécutif, leurs agents, les collectivités territoriales ou les organismes publics placés sous leur autorité ou leur contrôle ;
- Condamner une personne publique à verser une indemnité à un citoyen ayant subi un préjudice du fait de l'action administrative.

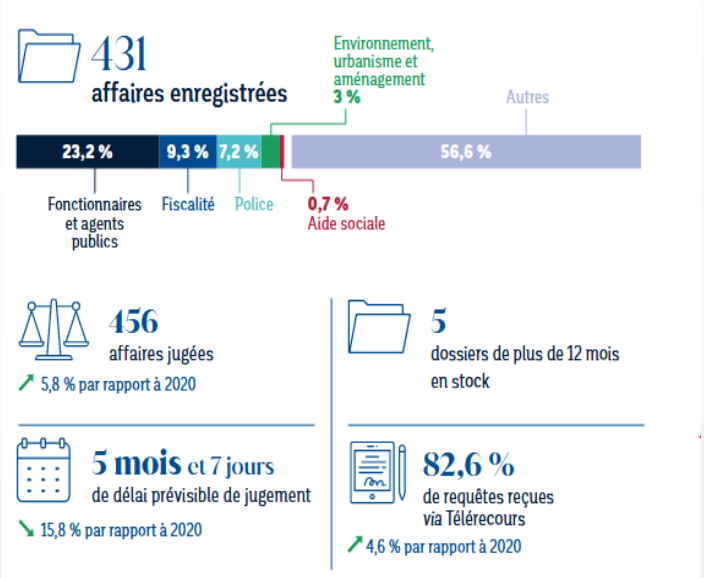

Le centre pénitentiaire

Construit sur l'emplacement des vestiges du Bagne, le centre pénitentiaire de Nouméa héberge plusieurs régimes de détention : un secteur maison d'arrêt hommes, un quartier centre de détention fermé, un quartier centre de détention ouvert, un quartier Femmes, un quartier Mineurs, un quartier de Préparation à la sortie incluant un quartier de Semi-Liberté. 363.40 millions FCFP ont été consacrés pour les travaux immobiliers en 2021. La capacité opérationnelle de l'établissement est de 414 places. Le nombre de détenus hébergés au 31/12/2021 était de 593.
Face à cette situation de surpopulation carcérale, l'Etat édifie un Centre de Détention à Koné (province Nord) qui sera livré en fin d'année 2022. Ce centre offrira une capacité de 120 places supplémentaires. De plus, 83 surveillants pénitentiaires ont été recruté en 2022, afin de renforcer les effectifs sur Nouméa et Koné.

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le SPIP assure le contrôle et le suivi des personnes placées sous l'autorité de la Justice, en milieu ouvert ou en milieu fermé. Il participe à l'exécution des décisions et des sentences pénales, au maintien de la sécurité publique et s'organise de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion. 2 000 personnes sont suivies en milieu ouvert (dont 500 en Province Nord et 1500 en Province Sud et Loyautés), 600 personnes sont détenues.